

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du.....31 mars 2015

---

Présents : M. MADEDDU, A. MASSON, C.MATHIEU, S. SEURAT, JM PIERRET, F. LAMBERT, F. CLAUDON, F. GROSGEORGE, B. MARIATTE, MP RICHARD, P. HOLLARD, M. MICHEL,  
Excusés ayant donné procuration : MP RICHARD a donné procuration à M. Bernard MARIATTE,  
Excusés :  
Secrétaire : Stéphanie SEURAT

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19/01/2015

**1) Vote du compte administratif et du compte de gestion pour le budget général de l'année 2014:**

✓ Approbation du compte administratif 2014 : voté à l'unanimité

	<u>Fonctionnement</u> :	<u>Investissement</u> :
Dépenses	784 708.99 €	246 623.52 €
Recettes	997 227.45 €	261 861.22 €
Résultat de l'exercice	+ 212 518.46 €	+ 15 237.70 €
Report clôture N – 1	+ 359 202.22 €	- 70 948.88 €
Résultat cumulé	+ 571 720.68 €	- 55 711.18 €
Restes à réaliser en investissement :		
Dépenses 58 440.00 €	Recettes : 19 919.00€	

**2) Vote du compte administratif et du compte de gestion pour le budget eau de l'année 2014 :**

✓ Approbation du compte administratif 2014 : voté à l'unanimité

	<u>Fonctionnement</u> :	<u>Investissement</u> :
Dépenses	57 405.36 €	51 120.23 €
Recettes	78 282.22 €	79 039.03 €
Résultat de l'exercice	+ 20 876.86 €	+ 27 918.80 €
Report clôture N – 1	+ 76 505.96 €	- 33 891.38 €
Résultat cumulé	+ 97 382.82 €	- 5 972.58 €
Restes à réaliser en investissement :		
Dépenses : 25 353 €		

**3) Vote du compte administratif et du compte de gestion pour le budget forêt de l'année 2014 :**

✓ Approbation du compte administratif 2014 : voté à l'unanimité

	<u>Fonctionnement</u> :	<u>Investissement</u> :
Dépenses	21 410.86 €	0.00 €
Recettes	61 349.13 €	8 355.00 €
Résultat de l'exercice	+ 39 938.27 €	+ 8 355.00 €
Report clôture N – 1	+ 13 008.55 €	- 8 355.00 €
Résultat cumulé	+ 52 946.82 €	0.00 €
Restes à réaliser en investissement :		
Dépenses : 5332.00 €		

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du.....31 mars 2015

**4) Vote du compte administratif et du compte de gestion pour le budget Vanémont de l'année 2014 :**

✓ Approbation du compte administratif 2014 : voté à l'unanimité

	<u>Fonctionnement :</u>	<u>Investissement :</u>
Dépenses	3 208.13 €	14 730.60 €
Recettes	5200.00 €	7 299.00 €
Résultat de l'exercice	+ 1 991.87 €	- 7 431.60 €
Report clôture N – 1	+ 1 300.09 €	+ 4 321.55 €
Résultat cumulé	+ 3 291.96 €	- 3 110.05 €

**5) Affectation de résultats :**

	Eau	Forêt	Vanémont	Général
Exercice précédent	76 505.96	13 008.55	1 300.09	359 202.22
Excédent au 31/12/2014	97 382.82	52 946.82	3 291.96	571 720.68
Solde des restes à réaliser				
Affectation au 1068	31 325.58	5 332.00	3 110.05	94 232.18
Affectation de l'excédent reporté linge 002	66 057.24	47 614.82	181.91	477 488.50

**6) Demande de subvention exceptionnelle pour un sportif de Saint-Léonard**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à un sportif de Saint-Léonard.

**7) Avis sur la demande d'adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation communale :**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la collectivité de HOUECOURT

**8) Prise en charge de la participation annuelle de la commune au SMIC :**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de la participation annuelle de la commune au syndicat mixte pour l'informatisation communale pour un montant de 604 € pour l'exercice 2015.

**9) Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges : modification de statuts**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts de l'EPCI par la prise d'une compétence supplémentaire intitulée « politique du logement »

**10) Instruction des autorisations d'occupation des sols :**

Voté à l'unanimité

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, les communes délivrant les permis au nom du Maire et appartenant à une Communauté de Communes de plus de 10 000 habitants auront la pleine responsabilité de l'instruction des Autorisations d'Occupation des Sols.

Considérant la proposition technique et financière de la Communauté de Communes de Saint-Dié des Vosges, le Conseil Municipal décide de confier l'instruction des AOS aux services de la Communauté de Communes de Saint Dié des Vosges à compter du 01 juillet 2015.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....31 mars 2015

**11) Maintien de la formalité de déclaration préalable pour les travaux de ravalement sur tout le territoire de la commune :**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal maintient tous travaux de ravalement de façades au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire de la commune

**12) Agence technique départementale : adhésion 2015**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2015 et autorise le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'ATD 88.

**13) Ouverture d'une procédure de reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal :**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, règlementée aux articles L.223-17 et L.223-18 du Code Général des collectivités territoriales.

La précédente procédure avait été engagée en 2007, mais il convient de reprendre cette procédure depuis le début afin de respecter toutes les formalités conformément à la réglementation en vigueur

**14) Marché réfection rue de Girompaire : attribution de marché**

Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal attribue le marché à l'entreprise COLAS Est située à ANOULD pour un montant de 19 545.00€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....  
Pour être affiché le 09 avril 2015 à la porte de la Mairie,.....  
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 09 avril 2015

Le Maire,  
Marc MAJEDDU

